

A G J C
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 300.000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 36bis rue de la Charlotière
37540 SAINT CYR SYR LOIRE

Délibération des fondateurs associés en date du
04 février 2024

oooooooo

Le 4 février 2025 à 14 heures les associés fondateurs se sont réunis en vue de désigner les premiers gérants de la société.

Sont présents :

- Monsieur Joseph COUDERT qui détient 200 parts de 1.000 Euros de valeur nominale.
- Madame Annie COUDERT, agissant en qualité de co-gérante de la SCI AJILIMMO 2 qui détient 100 parts de 1.000 Euros de valeur nominale.
- Monsieur Jean-Louis COUDERT.

Toutes les parts sont représentées.

PREMIERE RESOLUTION

Ont été désignés en qualité de co-gérants :

- Monsieur Joseph COUDERT, associé, demeurant à 75009 PARIS, 40 rue Notre Dame de Lorette.
- Monsieur Jean-Louis COUDERT, non associé, demeurant à 37540 SAINT CYR SUR LOIRE, 36bis rue de la Charlotière

Ainsi qu'il est mentionné ci-après, Messieurs Joseph et Jean-Louis COUDERT ont accepté les fonctions de co-gérants. Rien de s'oppose à ce qu'ils occupent cette fonction. Ils sont désignés à la fonction de gérants à l'unanimité des fondateurs associés représentant la totalité du capital social, sans limitation de durée.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs ont été confiés à Monsieur Jean-Louis COUDERT pour accomplir toutes les formalités de publicité de la création de la société et son inscription au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../....

CLOTURE

Aucune autre décision n'étant à l'ordre du jour de cette première réunion, la séance est levée à 14 heures 30.

Pour la SCI AJILIMMO 2



Annie COUDERT

Joseph COUDERT



*Ben pour acceptation des parties
de girant*

Jean-Louis COUDERT